

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION - SAISON 2018

☛ En Juillet et Aout, la location de mobil home se fait du Samedi 16 heures au samedi 10 heures au plus tard. L'emplacement réservé est à votre disposition à partir de 16 heures et doit être libéré lors du départ vers 12 heures.

☛ Les taxes de séjour et départementale sont en supplément du prix de la location selon le tarif en vigueur (Soit 0.40€ par jour et par personne de plus de 18 ans).

☛ La réservation ne sera effective qu'à réception de l'acompte, Soit pour un mobil home, une valeur de 100€ par semaine ou court séjour. Soit pour un emplacement, une valeur de 75€. Toute réservation est nominative. Le solde dû et la taxe de séjour seront réglés le jour de l'arrivée.

☛ Toute annulation doit être faite par écrit (LRAR).
+30 jours avant le début du séjour, 60% de l'acompte sera conservé.
-30 jours avant le début du séjour, l'acompte sera conservé.
Tout séjour interrompu du fait du vacancier ne donnera lieu à aucun remboursement.

☛ Une caution de 200 Euros est exigée à l'arrivée. Elle sera restituée le jour du départ ou dans les 7 jours suivants sous réserve de détériorations ou manquants. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité

☛ Chaque locatif est équipé du matériel de cuisine, de table et de literie (à l'exception du linge de lit et de toilette).

☛ Le matériel fait l'objet d'un inventaire. Chaque locataire est tenu de le contrôler et d'informer la réception le jour même d'éventuelles anomalies.

☛ **Lors de votre départ merci de dégivrer le frigo la veille, de rendre votre mobil-home propre.**
Le ménage peut être fait par nos soins (55 Euros)
Lorsque vous êtes prêts, contactez l'accueil pour procéder à l'état des lieux.

☛ Changement de bouteille de gaz : s'adresser à l'accueil.

☛ L'animal doit être tenu en laisse et ne pas rester seul dans la location. (Redevance de 4€50 par jour)
Il n'est accepté dans aucun lieux publics fréquentés par les vacanciers (sanitaires- bâtiments divers...) leurs propriétaires devront se munir de leur carnet de vaccination à jour.

☛ Locatif non fumeur.

☛ Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.